

224C2864  
FR0000076655-FS0988

30 décembre 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**ACTIA GROUP**  
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 30 décembre 2024, la société civile Scerac<sup>1</sup> (33 avenue Winston Churchill, 59170 Croix) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 décembre 2024, le seuil de 5% du capital de la société ACTIA GROUP<sup>2</sup> et détenir 995 000 actions ACTIA GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 3,07% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ACTIA GROUP sur le marché.

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Raphaël Motte.

<sup>2</sup> Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 2 février 2023.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 20 099 941 actions représentant 32 371 939 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.